

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames **BOUROTTE – BUCINA – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – SEUVRE**

Messieurs **BAILLET – BIOT – BLAUVAC – DELOT – CARRA – CHEVALIER – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAVAUT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – CYGANKO (suppléant de M. GUINET-BAUDIN) – HARIOT – JUSSOT – LAVANTUREUX (suppléant de M. MATIVET) – MORLE – PARIGOT – QUERET – GALLOIS (suppléant de M. QUOIRIN) – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD.**

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames **BERRICHI – ETIENNE et SCHWENTER** et Messieurs **BLANCHET – CORNIOT – LEPRUN et MAILLARD**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames **DE BRUIN – TISON – GUILLOT** et Messieurs **MORINIERE – HENRY – BOUCHERON – PORCHER – CLERIN – LEGRAND**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – Fonds de concours - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
HAUTERIVE	RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL	26 271,26 € HT	50 %	2 500 € (*)
BEAUMONT	EQUIPEMENT D'UNE CUISINE DE RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SALLE MULTI ACTIVITES	25 888,00 € HT	40 %	8 000 € (*)
LASSON	REFECTION ET LE RENFORCEMENT DE LA TOITURE DE LA MAIRIE	50 000,00 € HT	60 %	10 000 € (*)
BELLECHAUME	RENOVATION CLOCHER EGLISE	22 852,53 € HT	50 %	9 000 € (*)
CHEMILLY	CLIMATISATION FOYER COMMUNAL	13 349,00 € HT	25 %	3 337,25 €

(*) Plafond de subvention accordable à la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – Service Autorisations Droits des Sols – Convention avec la ville de Saint-Florentin

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 2 abstentions (Messieurs CARRA et DELAGNEAU Gérard) et 36 voix pour

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent communal et de locaux municipaux au profit de la Communauté de communes Serein et Armance
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la présente convention

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – Ecole de musique – Demande de subvention 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2023, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante :
 - **42 250 €** pour l'école de musique telle que défini ci-dessous,
 - Etablissement de niveau 3 : 15 000 €
 - Fusion des établissements : 12 000 €
 - Organisation du 1^{er} cycle : 6 500 €
 - Grille tarifaire identique pour tous : 5 000 €
 - Partenariat autour de la pratique amateur : 3 750 €
 - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Venizy,
 - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Seignelay,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la présente convention

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – Boulodrome Communautaire – Avenant à la convention avec l'Entente Sportif du Florentinois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition visant à intégrer l'ensemble de l'emprise dédié à la pratique de la pétanque avec l'association Entente Sportive du Florentinois
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Budget Principal – Décision modificative n°6

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses de d'investissement :**

- 168751 – GFP de rattachement 210 915.64 €

Total 210 915.64 €

- **Recettes d'Investissement :**

- 040 – 4912 – Prov pour dépr des comptes de redevables 2 500.00 €

- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisées 210 915.64 €

Total 198 415.64 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Budget Annexe Centre Aquatique – Décision modificative n°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses de d'Investissement**

- 21 -2111 – Terrains nus 1.00 €

- 23 – 2313 – Constructions - 1.00 €

Total 0 €

